



Je paie tout les mois et mon creancier veut bloquer mon compte

Par **Binet sabine**, le **27/02/2017** à **15:00**

Bonjour j'ai besoin de votre aide .

J'ai été comdamne à payer une somme de frais bancaires du a un credit non rembourse il y a de sa 4ans .

Depuis je paye avec accord de la banque au début 100e par mois maintenant 130 . La je vien de recevoir par un tiers

Un dernier avis avant contentieux. Alors ne comprenant rien j'appelle et la je tombe sur une femme qui me dit qu'elle va bloquer mon compte car sa fait trop longtemps que la dette dur et je dois tout payer d'un coup je n'est pas les moyen étant seule avec mes 3 enfant .

Ont-il le droit de me bloquer mon compte ou autre même si je paye sans problème depuis 4ans ?

Par **youris**, le **27/02/2017** à **15:11**

bonjour,

un échéancier est toujours une facilité acceptée par le créancier mais ce n'est pas une obligation.

le code civil permet au créancier de réclamer la totalité de somme due.

il est certain que si votre dette est importante et que votre remboursement est faible, vous ne rembourserez jamais votre dette et vous paierez beaucoup d'intérêts et de frais de recouvrement.

salutations

Par **Binet sabine**, le **02/03/2017** à **21:19**

Merci pour la réponse. J'en conclu donc qu'il a le droit de me prendre la somme qu'il veut sur mon compte alors que je ne suis pas solvable.

Par **youris**, le **03/03/2017** à **09:18**

solvable ou pas, un juge vous a condamné à payer donc votre créancier qui veut récupérer l'argent qu'il vous a prêté, veut faire exécuter le jugement.
et vous n'allez peut être pas rester insolvable toute votre vie.
il existe la procédure de surendettement.

Par **louison123**, le **03/03/2017 à 11:52**

Bonjour,

Vous dites que vous avez été condamné puis vous recevez un avis avant contentieux (??)

Si vous avez été condamné (c'est à dire avec jugement)et que vous avez convenu d'un accord de remboursement : avez vous signé un document ?

Si vous n'avez pas été condamné : même si vous avez réglé partiellement, la dette est prescrite.

Allez voir sur des forums spécialisés en surendettement pour vous faire aider.

Cdt

Par **Binet sabine**, le **03/03/2017 à 17:06**

Youris je paye ma dette tout les mois je n'est jamais eu de problème avec les paiement mais je ne peux donner 6000 e en une seule fois je ne rentre pas cette somme d'argent sur mon compte .

Oui un à accord à etais signer.

Par **youris**, le **03/03/2017 à 18:25**

si votre remboursement mensuel est trop faible par rapport à votre dette, sachant que s'y rajoutent les intérêts et les frais de recouvrement, votre dette risque de ne jamais être remboursée ou avec un délai trop long qui a conduit votre créancier à exiger le paiement complet de votre dette.

pensez à la procédure de surendettement.